



RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00262

Numéro SIREN : 379 622 160

Nom ou dénomination : 3M Bricolage et Bâtiment

Ce dépôt a été enregistré le 29/01/2014 sous le numéro de dépôt 595

RECEPISSE DE DEPOT

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG-EN-BRESSE

3 PL PIERRE GOUJON - CS 50317
01011 BOURG EN BRESSE CEDEX

WWW.INFOGREFFE.FR
TEL. 04 74 32 00 03

LES PETITES AFFICHES

2 rue Montesquieu
75001 Paris 01

V/REF : CTC/4500965
N/REF : 2001 B 262 / 2014-A-595

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BOURG-EN-BRESSE certifie qu'il a reçu le 29/01/2014, les actes suivants :

Déclaration de conformité en date du 02/01/2014

Concernant la société

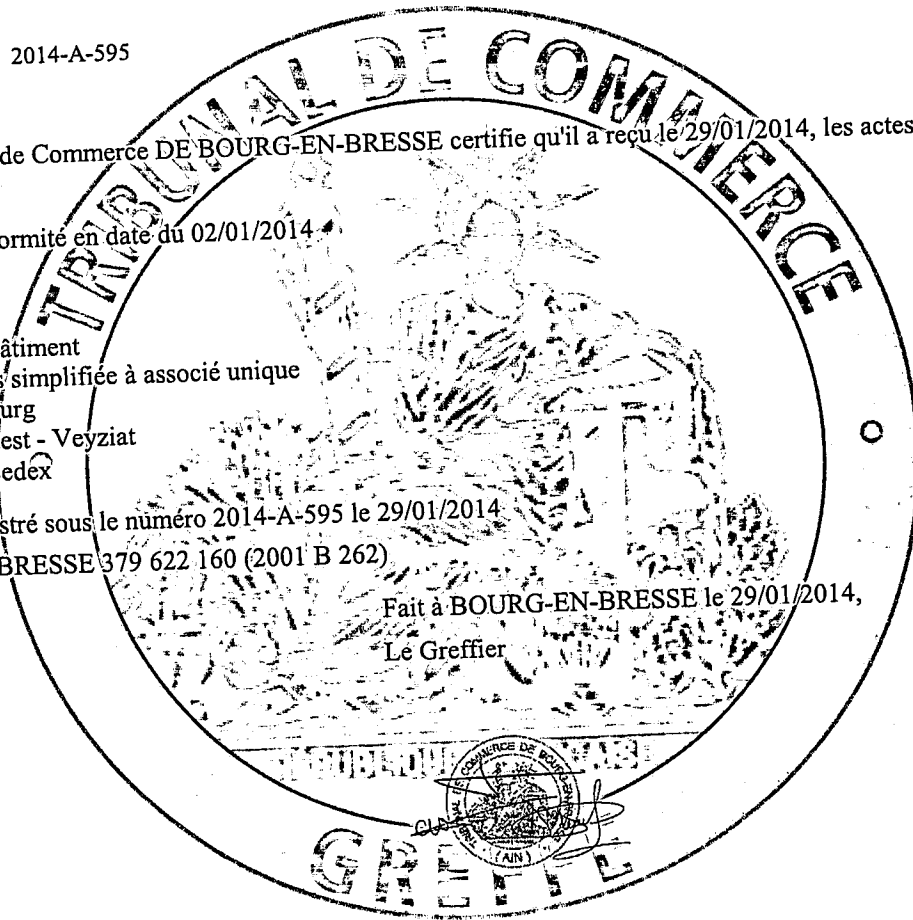
3M Bricolage et Bâtiment
Société par actions simplifiée à associé unique
65 rue de Chambourg
Parc Industriel Ouest - Veyziat
01117 Oyonnax Cedex

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2014-A-595 le 29/01/2014

R.C.S. BOURG EN BRESSE 379 622 160 (2001 B 262)

Fait à BOURG-EN-BRESSE le 29/01/2014,

Le Greffier



DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Koenraad WILMS,
Demeurant Boulevard de l'Oise – 95006 Cergy Pontoise cedex - France

agissant en sa qualité de Président de la société **3M Bricolage et Bâtiment** (anciennement dénommée « GPI » avant le 27 décembre 2013), société par actions simplifiée au capital de 1 379 312 EUR, dont le siège social est sis Parc Industriel Ouest – 65, rue de Chambourg - Veyziat - 01117 Oyonnax, immatriculée au R.C.S. de Bourg en Bresse sous le numéro 379 622 160,

ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes

DE PREMIERE PART.

qu'en sa qualité de Président de la société **DINAC**, une société par actions simplifiée au capital de 1 352 640 EUR, dont le siège social est sis Zone Industrielle des Marais 38350 LA MURE, immatriculée au R.C.S. de Grenoble sous le numéro 403 348 972,

ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes

DE DEUXIEME PART.

A, préalablement à la déclaration de régularité et de conformité de la fusion par absorption de la société DINAC par la société 3M Bricolage et Bâtiment, exposé ce qui suit :

EXPOSE

- I/ Suivant acte sous seing privé en date à CERGY PONTOISE du 15 novembre 2013, il a été établi un projet de fusion en vue de l'absorption de la société DINAC par la société 3M Bricolage et Bâtiment (anciennement dénommée « GPI »). Ce projet contenait les mentions prescrites par l'article R. 236-1 du Code de commerce.
- II/ Deux originaux du traité de fusion ont été déposés le 18 novembre 2013, pour chacune des sociétés absorbante et absorbée aux Greffes des Tribunaux de commerce de GRENOBLE et de BOURG EN BRESSE.
- III/ Le projet de fusion a fait l'objet d'avis préalables parus au BODACC n°227 A du 26 novembre et n° 228 A du 27 novembre 2013.
- IV/ La société 3M Bricolage et Bâtiment détenant la totalité des actions composant le capital de la société DINAC, il n'y a pas eu lieu d'augmenter le capital de 3M Bricolage et Bâtiment et de faire approuver la fusion par l'associé unique de 3M Bricolage et Bâtiment et par l'associé unique de DINAC.
- V/ Les créanciers n'ont formé aucune opposition dans le délai de 30 jours prévu par l'article R. 236-8 du Code de commerce.

VI/ Les avis relatifs à la réalisation de la fusion et à la dissolution de la société DINAC ont été publiés dans le journal d'annonces légales en date du 15 janvier 2014 et dans le journal d'annonces légales en date du 15 janvier 2014
- le *Projet* du 15/1/2014
- le *Dan Givre* *liste* du 15/1/2014
Ces avis contiennent toutes les mentions prévues par la loi et les règlements.

DECLARATION

Ceci exposé, Monsieur Koenraad WILMS es-qualité, affirme, sous sa responsabilité et sous les peines édictées par la loi :

- que la fusion susvisée a été faite en conformité de la loi et des règlements,
- que la société DINAC est dissoute sans liquidation de plein droit.



3M Bricolage et Bâtiment
représentée par
Monsieur Koenraad WILMS

Fait à CERGY PONTOISE
En quatre exemplaires
Le 2 janvier 2014



DINAC
représentée par
Monsieur Koenraad WILMS

Enregistré à : SIE DE BOURG EN BRESSE

Le 17/01/2014 Bordereau n°2014/120 Case n°7

Ext 490

Enregistrement : 500 €

Pénalités :

Total liquidé : cinq cents euros

Montant reçu : cinq cents euros

Le Contrôleur des finances publiques

